



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### État de dégradation de la chapelle Saint-Edmund du lycée Corot à Douai

Question écrite n° 5159

#### Texte de la question

M. Thierry Tesson attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur l'état de dégradation de la chapelle Saint-Edmund de l'ancien collège anglais de Douai, aujourd'hui lycée Corot. La préservation du patrimoine architectural français est un enjeu majeur, pourtant de nombreux édifices historiques sont en danger faute de financements suffisants. C'est notamment le cas de la chapelle Saint-Edmund à Douai. Construite dans les années 1840 par l'architecte britannique Augustus Pugin, dont elle est sa seule réalisation en France, cette superbe chapelle néo-gothique est aujourd'hui en péril. Malgré un premier soutien régional en 2021 qui a permis la rénovation de la toiture, il est urgent de remplacer la totalité des fenêtres. Actuellement dans un état catastrophique, elles ne protègent plus des intempéries les boiseries intérieures. Le coût de ces travaux urgents est estimé à deux millions d'euros. Sans une intervention rapide des pouvoirs publics, ce joyau inscrit en 1975 au titre des monuments historiques risque de subir des dégâts irrémediables. Face à l'urgence de la situation, il lui demande quelles mesures elle entend mettre en place pour garantir la sauvegarde de ce patrimoine exceptionnel et, plus largement, pour soutenir la restauration des édifices historiques en danger.

#### Texte de la réponse

Le ministère de la culture mène une politique volontariste de soutien à la conservation du patrimoine, qui passe par sa protection au titre des monuments historiques, lorsque son intérêt le justifie, et par l'entretien et la restauration des monuments protégés à ce titre. Dans ce cadre, le patrimoine bâti religieux, ou d'origine religieuse, occupe une place très importante. Au travers des directions régionales des affaires culturelles (DRAC), le ministère de la culture engage chaque année des crédits (300 millions d'euros en 2025) en faveur de l'entretien et de la restauration des meubles et des immeubles protégés au titre des monuments historiques, dont 45 % bénéficie au patrimoine religieux. L'état de la chapelle Saint-Edmund du lycée Corot à Douai est bien connu des services de l'État, en particulier de la DRAC (conservation régionale des monuments historiques – CRMH) des Hauts de France, qui suit et accompagne la région Hauts-de-France dans son souhait de mettre en œuvre un projet global de restauration des intérieurs et de valorisation de la chapelle, pour lequel elle a lancé une opération de mécénat en lien avec la Fondation du patrimoine. Cette ancienne chapelle des bénédictins anglais est inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 29 octobre 1975. Une procédure de classement est en cours d'instruction, compte tenu de l'intérêt particulier de cet édifice. Le dossier a été présenté, le 21 septembre 2023, à la commission régionale du patrimoine et de l'architecture, qui a émis un avis favorable à l'unanimité « considérant qu'il s'agit d'un très rare exemple en France de l'œuvre d'Augustus Welby Pugin, figure majeure du Gothic Revival anglais ». La CRMH est dans l'attente de l'accord formel de la commune, propriétaire du lycée, pour poursuivre la procédure de classement, en soumettant le dossier à l'examen de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture. En cas d'avis favorable de cette instance, cela lui permettra, dans un second temps, de mieux accompagner financièrement la restauration de l'édifice, pour laquelle une première étude de faisabilité a été présentée en février 2024. Ce dossier fait donc l'objet de l'accompagnement scientifique et technique requis par les services déconcentrés, en lien avec la commune et la région.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Tesson](#)

**Circonscription :** Nord (17<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5159

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** [Culture](#)

**Ministère attributaire :** [Culture](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 mars 2025](#), page 1694

**Réponse publiée au JO le :** [27 mai 2025](#), page 3900